LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE :

UNE FAÇON DE PENSER ET D'AGIR.

	(Choix de réponse) 1	2	3	4	**RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL**
1. L'établissement a-t-il une politique définie sur :					
a). la planification des mesures d'urgence ?					Module I, chap. II, sections 1 et 2
b). la collaboration avec des intervenants extérieurs ?					Module I, chap. II, sections 1 et 2
2. a). Y a-t-il dans l'établissement un comité de planification des mesures d'urgence?					Module I, chap. II, section 2
b). La composition de ce comité est-elle définie ?					Module I, chap. II, section 2
c). Son mandat est-il défini dans une perspective de gestion continue des mesures d'urgence ?					Module I, chap. II, section 2
3. A-t-on tenu compte des partenaires extérieurs ?					Module I, chap. II, sections 1 et 2

UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES : POUR PLANIFIER GLOBALEMENT

(Choix de réponse)

	1	2	3	4	RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL
4. Y a-t-il des données sur :					Module II, chap. I
a) le profil démographique de l'établissement ?					
b) les caractéristiques physiques du bâtiment ?					
c) les caractéristiques physiques du milieu environnant ?					
d) les ressources internes ?					
e) les ressources externes ?					
f) l'historique des sinistres internes ?					
g) l'historique des sinistres externes ?					
5. A. Y a-t-il une étude de vulnérabilité de l'établissement à l'égard de :					Module II, chap.II
a) l'environnement interne ?					
b) l'environnement externe ?					
B. A-t-on tenu compte de la situation géographique pour les risques externes ?					Module II, chap.II
6. Existe-t-il des mesures d'atténuation ?					Module II, chap.III
7. A. Existe-t-il un comité de coordination ?					Module II, chap.IV, section 1.1
B. Comprend-il les responsables ou personnes désignées des différents services ?					Module II, chap.IV, section 1.1

UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES : POUR PLANIFIER GLOBALEMENT

(Choix de réponse)

		1	2	3	4	RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL
C.	Peut-il être activé facilement et être opérationnel rapidement ?					Module II, chap.IV, sections 1.1 et 1.2
D.	Y a-t-il un lieu déterminé où peut se réunir le comité lors d'un sinistre ?					Module II, chap.IV, section 1.1
E.	Ce lieu possède-t-il les équipements nécessaires ?					Module II, chap.IV, section 1.1
8.	La ou les personnes en autorité sont-elles rejoignables facilement (ou leur/s remplaçants/es) ?					Module II, chap.IV, section 1.2
9.	Existe-t-il un mécanisme d'alerte pour communiquer avec :					Module II, chap.IV, section 1.2
a)	le personnel en fonction au moment d'un sinistre ?					
b)	les services d'incendie ?					
c)	les autres organismes municipaux ?					
d)	le réseau de la santé ?					
e)	les responsables du comité de coordination ?					
10. A	Existe-t-il un mécanisme de rappel au travail du personnel ?					Module II, chap.IV, section 1.2
B.	En cas de rappel au travail du personnel, est-ce que celui-ci est informé des modalités à suivre au moment de son arrivée à l'établissement ?					Module II, chap.IV, section 1.2

UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES : POUR PLANIFIER GLOBALEMENT

(Choix de réponse)

	1	2	3	4	RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL
11. Existe-t-il des directives précises sur l'acheminement des appels pour :					Module II, chap.IV, section 1.3
a) les demandes d'informations ?					
b) les organismes d'urgence ?					
c) les services de presse ?					
d) l'information aux familles ?					
12. L'établissement a-t-il une procédure spécifique pour :					
a) l'évacuation des usagers ?					Module II, chap.IV, section 2.1
b) la relocalisation des usagers ?					Module II, chap.IV, section 2.3
c) l'isolement ?					Module II, chap.IV, section 2.4
d) la réception massive d'usagers ou de blessés ?					Module II, chap.IV, section 2.5
13. Est-ce que le fonctionnement de chaque service de l'établissement est défini dans chacun des volets suivants :					
a) l'évacuation des usagers ?					Module II, chap.IV, section 2.1
b) la relocalisation des usagers ?					Module II, chap.IV, section 2.3
c) la réception massive d'usagers ou de blessés ?					Module II, chap.IV, section 2.5
d) l'isolement ?					Module II, chap.IV, section 2.4
14. Y a-t-il une politique de codification permanente pour faciliter l'ordre d'évacuation des usagers ?					Module II, chap.IV, section 2.1

UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES : POUR PLANIFIER GLOBALEMENT

(Choix de réponse)

	1	2	3	4	RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL
15. A-t-on défini les éléments suivants concernant la relocalisation :					Module II, chap.IV, section 2.3
a) la continuité des soins aux usagers ?					
b) des directives sur ce qui doit être apporter ?					
c) un site de relocalisation ?					
d) les ententes avec d'autres établissements pour relocaliser des usagers ?					
16. Est-ce que les employés sont formés en technique de lutte contre les incendies et en technique de transport des usagers ?					Module II, chap.IV, section 3
17. Retrouve-t-on les éléments suivants dans le plan des mesures d'urgence :					Module II, chap.IV, section 4.1
a) une liste de distribution ?					
b) un registre de mises à jour ?					
c) une table des matières ?					
d) un lexique ?					
e) une liste de ressources externes ?					
f) les différents plans d'intervention ?					
18. Le plan tient-il compte de l'attribution des responsabilités que chaque service détient au sein de l'établissement ?					Module II, chap.IV, section 4.1

UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES : POUR PLANIFIER GLOBALEMENT

(Choix de réponse)

		1	2	3	4	RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL
19.	a) existe-t-il un plan d'intervention précis pour chaque service ?					Module II, chap.IV, section 4.1
	b) a-t-il été remis au responsable de chaque service?					Module II, chap.IV, section 4.2
	c) est-il connu de tous les employés/es du service visé ?					Module II, chap.IV, section 4.2
	d) tient-il compte des horaires du personnel ?					
20.	La forme de présentation du plan des mesures d'urgence facilite-t-elle l'intégration de modifications ?					Module II, chap.IV, section 4.2
21.	Le plan des mesures d'urgence est-il connu :					Module II, chap.IV, section 4.2
	a) des membres de la direction et du personnel ?					
	b) des services d'incendie ?					
	c) des partenaires municipaux ?					
22.	Sur chaque unité de soins, y a-t-il un plan simplifié donnant l'information sur :					Module II, chap.IV, section 4.2
	a) La communication du sinistre ?					
	b) l'évacuation horizontale et verticale ?					
	c) La fermeture des portes et l'inspection des chambres ?					
	d) Le mécanisme d'alerte du personnel de l'étage ?					
	e) La fermeture des conduits d'oxygène ?					

UNE DÉMARCHE EN SIX ÉTAPES : POUR PLANIFIER GLOBALEMENT

(Choix de réponse)

	1	2	3	4	RÉFÉRENCES DANS LE MANUEL
23. Existe-t-il une procédure permettant les mises à jour régulières du plan des mesures d'urgence ?					Module II, chap.IV, section 4.3
24. Est-ce que l'établissement s'est doté d'un programme de formation ?					Module II, chap. V
25. Durant les deux dernières années, est-ce que la planification des mesures d'urgence de l'établissement a été révisée ?					Module II, chap.VI